

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3166

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Place Carnot - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de la place Carnot à Fontaines sur Saône, le conseil de Communauté a approuvé, lors de sa séance du 7 juillet 2003, le lancement de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre. Il a, en outre, voté l'individualisation d'une autorisation de programme partielle d'un montant de 200 000 €, pour l'engagement des études.

A l'issue de la consultation de la maîtrise d'œuvre, l'équipe Reinhard Katz-Opus aménagement a été retenue pour la conception et la réalisation d'un aménagement respectant le programme suivant :

- satisfaire dans un souci de simplicité aux besoins multiples d'usage et obtenir un ensemble de qualité répondant aux attentes et aux moyens en termes de gestion pour la Commune,
- réorganiser le stationnement et le marché hebdomadaire nécessaires à l'équilibre socio-économique du bourg,
- mettre en valeur les éléments forts de cet espace (points de vue, église, ambiance nocturne, etc.),
- organiser les cheminements pour piétons afin d'atténuer la coupure provoquée par la route départementale (RD) entre la place Carnot et les berges de la Saône.

La composition originelle de l'espace est maintenue dans le projet. Dans le détail :

- l'église est installée sur une surface unitaire qui s'étend jusqu'au quai et traitée par une alternance de matériaux clairs et foncés. Deux cheminements piétonniers longent cet espace central de part et d'autre et sont traités en sable compacté ou en stabilisé,
- le revêtement des stationnements est proposé en revêtement dur de type macadam. Les trottoirs périphériques sont proposés en béton désactivé,
- un renouvellement complet des arbres d'alignement restituera les deux mails latéraux de la place. Des arbres de deuxième grandeur seront proposés dans des essences au feuillage diaphane,
- une bande végétalisée longe le quai et procure un effet de filtre visuel entre la place et la circulation du quai,
- les deux bandes de stationnement sur voirie constituent une offre de 44 places, auxquelles s'ajoutent les 38 places potentielles sur l'espace central,
- un éclairage fonctionnel est prévu le long des voies, remplacé par un éclairage en applique sur les sections où la rue est très étroite,
- un sanitaire public, des équipements spécifiques du marché forain, des bancs et des corbeilles de propreté complètent cet aménagement.

Le projet comporte, par ailleurs, le traitement des rues Pasteur et Victor Hugo jusqu'à la rue Bouvier afin de permettre une cohérence de traitement.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 1 450 000 € TTC révision de prix comprise.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 en date du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP), la commune de Fontaines sur Saône demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (éclairage public, espaces verts, fontainerie, sanitaire, création d'équipements pour un marché forain, etc.).

En contrepartie, la commune de Fontaines sur Saône versera une participation financière estimée à 235 000 € TTC et dont les modalités de versement seront précisées dans une convention à passer à cet effet.

Un appel d'offres ouvert de travaux sera lancé pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement des espaces publics de la place Carnot à Fontaines sur Saône.

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées (200 000 €), il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 1 250 000 € en dépenses et de 235 000 € en recettes afin de financer :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les travaux proposés.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 5 décembre 2005 et d'une note d'information au Bureau le 9 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des espaces publics de la place Carnot à Fontaines sur Saône, pour un coût global d'opération estimé à 1 450 000 € TTC, avec une participation de la Commune à hauteur de 235 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec la Commune la convention de maîtrise d'ouvrage unique en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage public du 12 juillet 1985 modifiée.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 7 juillet 2003 pour l'opération n° 828 - Fontaines sur Saône : place Carnot, est complétée pour un montant de 1 250 000 € en dépenses et de 235 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 200 000 € en 2006
- . 900 000 € en 2007
- . 150 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 117 500 € en 2006
- . 94 000 € en 2007
- . 23 500 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,